

**ASSEMBLÉE NATIONALE**21 février 2006

---

LOI DE PROGRAMME POUR LA RECHERCHE - (n° 2784 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 37

présenté par  
M. Mamère, Mme Billard et M. Yves Cochet

-----  
**ARTICLE 6**

Compléter l'alinéa 3 de cet article par les mots :

« , en vue notamment d'éclairer les politiques publiques et l'opinion publique ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement tend à écarter la confusion entre rôle de la science comme appui à la décision et au débat public et consultance privée, en parlant d'expertise vers les entreprises...